

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
3 septembre 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à vingt heures trente, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 03/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Francine GARNIER, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jacques LAVOIL, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Laurie PERISSE, Evelyne SASSETTI, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Jean-Claude BAZIN pouvoir donné à Dominique FOINANT, Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Philippe COLIN pouvoir donné à Philippe ARNOULD, Linda KWIECIEN pouvoir donné à Rémi VUILLAUME, Jacques LAMBLIN pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Olivier MARTET pouvoir donné à Philippe DANIEL, Thierry MERCIER pouvoir donné à Maurice HERIAT, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX pouvoir donné à Catherine PAILLARD, Gérard RITZ pouvoir donné à Pierre-Jean COURBEY, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Bruno MINUTIELLO, Christian GEX titulaire de Francine GARNIER, Christophe SONREL titulaire de Evelyne SASSETTI

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Catherine PAILLARD

Membres présents.....19
Absents représentés.....12
Absents.....0
Votants.....29

Délibération 2025 052

**TRANSITION ECOLOGIQUE - Groupement de commande pour le plan
herbe**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	10	29	0	0	0

Projet de convention de groupement de commande en annexe

Par délibération n° 2025-030 en date du 02 juin 2025 le comité de pôle a validé le lancement d'un plan herbe à l'échelle de plusieurs territoires : le Pays Terres de Lorraine, la CC Sel et Vermois, la Métropole du Grand Nancy et le Pays du Lunévillois.

Ce plan herbe est mené conjointement avec les territoires précités, le conseil départemental de Meurthe et Moselle, la chambre d'Agriculture 54 sous l'égide de l'agence de l'eau Rhin Meuse.

Ce plan herbe repose sur 2 principaux axes :

Axe 1 : Soutenir l'élevage à l'herbe et l'agriculture biologique et renforcer la résilience des exploitations respectueuses de la qualité de l'eau, de la biodiversité et du climat

- Accompagner individuellement et collectivement les agriculteurs dans leurs pratiques,
- Déployer les dispositifs d'accompagnement financiers les plus adaptés,
- Identifier des débouchés pérennes et organiser les filières courtes et longues garantissant la viabilité des exploitations agricoles,
- Renforcer l'attractivité de l'activité « élevage à l'herbe »,

Axe 2 : Préserver la biodiversité des prairies

- Développer et accroître la connaissance,
- Mettre en place des actions de gestion de l'eau,

Il est proposé de réaliser une étude de diagnostic territorial, comprenant un état des lieux du périmètre d'étude, ainsi qu'une prestation d'animation permettant de définir les priorités et stratégies d'actions sur l'ensemble du périmètre du « Plan Herbe ».

Pour mener à bien cette étude, il est proposé de constituer un groupement de commande entre les différents partenaires dont le coordinateur sera la Métropole du Grand Nancy.

Le financement de l'étude est assuré à 80 % par l'agence de l'Eau Rhin Meuse. Les 20 % de reste à charge seront répartis de la façon suivante :

Le Département de Meurthe-et-Moselle (CD54)	5 000 € TTC max (en fonction du montant du marché)
Et partage du solde entre les autres membres sur la base suivante :	
PETR Lunévillois	18 %
Pays Terres de Lorraine	23 %
ComCom du Pays du Sel et du Vermois	3 %
Métropole du Grand Nancy	56 %

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le président à signer la convention de groupement de commande avec les différents partenaires,
- AUTORISE le président à signer toutes les pièces utiles et avenants à la réalisation du plan herbe,
- DIT que les dépenses et crédits seront inscrits au budget principal 2025 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 18 septembre 2025
Philippe DANIEL,
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2025.09.17 10:38:12 +0200
Ref:9466425-14248588-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois